

Le 21 septembre 2011

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de la municipalité rurale de Montcalm,
 Dans la salle du conseil du village de Letellier, dans la province du Manitoba,
 Le 21 septembre 2011.

Présents:	Préfet	Roger Vermette
	Conseillers	Emile Remillard
		Gerald Houle
		Louis Roy
		Derek Sabourin
		Laurent Vermette
		Ghislain Dupuis
	Directeur général	Michel Duval

Gilbert Lavalée présente au conseil son rapport des travaux publics

80/11 LAURENT VERMETTE LOUIS ROY

LE CONSEIL accepte l'ouverture de cette réunion régulière.

Adoptée

81/11 LOUIS ROY GERALD HOULE

LE CONSEIL accepte l'ordre du jour tel présenté pour la réunion régulière du 21 septembre 2011.

Adoptée

82/11 EMILE REMILLARD GERALD HOULE

LE CONSEIL adopte et approuve le procès-verbal tel que présenté au conseil de la dernière réunion régulière du 10 août 2011.

Adoptée

83/11 GERALD HOULE EMILE REMILLARD

LE CONSEIL adopte et approuve les états financiers tel que présenté au conseil en date du 31 août 2011.

Adoptée

84/11 GERALD HOULE DEREK SABOURIN

LE CONSEIL adopte et approuve le rapport du gérant des travaux publics tel que présenté au conseil en date du 10 août 2011.

Adoptée

85/11 LOUIS ROY DEREK SABOURIN

LE CONSEIL accepte d'entrer dans une entente avec la DSFM dans le but de l'achat d'un terrain dans la communauté de St-Jean-Baptiste.

Adoptée

86/11 GERALD HOULE EMILE REMILLARD

ATTENDU QUE

1. la municipalité croit nécessaire de faire des démarches pour un emprunt auprès de Caisse Populaire Groupe Financier Ltée pour couvrir les dépenses des opérations jusqu'à la fin de l'année fiscale au 31 décembre 2011;
2. le montant reçu par les taxes et les octrois par le 31 décembre 2011 se chiffre à au-delà de 1 500 000,00\$
3. que la municipalité devra emprunter jusqu'à 1 500 000,00\$ de la Caisse Populaire

LE CONSEIL de la municipalité de Montcalm :

1. que la municipalité emprunte par la voie d'une marge de crédit, ou autre une somme de 1 500 000,00\$ y inclut l'intérêt à un taux de 0% par année au-delà du taux de la Caisse Populaire;
2. Que la municipalité mette en hypothèque et assure la Caisse Populaire que toutes les taxes levées comme sécurité pour repayer le prêt de la Caisse Populaire;
3. Que la municipalité dépose toutes les taxes levées à la Caisse Populaire comme sécurité pour repayer le prêt, mais la levées des taxes ne sera pas le seul moyen de repayer le prêt à la Caisse Populaire;
4. Le préfet et le directeur général autorise au nom de la municipalité de procéder à l'action;
5. Que le prêt et l'intérêt soient repayés à la Caisse Populaire dans l'année courante.

Adoptée

87/11 LOUIS ROY GERALD HOULE

ATTENDU QUE l'AGA de l'AMM sera à Brandon le 21 au 24 novembre 2011;

LE CONSEIL autorise des membres du conseil et le directeur général d'assister à l'AGA et que les dépenses soient payées tel que indiqué dans le règlement.

Adoptée

88/11 LAURENT VERMETTE GERALD HOULE

ATTENDU QUE le secteur de l'évaluation a soumis une liste de propriétés assujetties à la taxation;

LE CONSEIL autorise le directeur général d'après la section 327(1) du code des municipalités d'envoyer des avis de taxes supplémentaires tel que soumis par le secteur de l'évaluation et approuvé par le conseil,

LE CONSEIL autorise le directeur général d'envoyer des avis de taxes supplémentaires d'après la section 327(1) au code des municipalités pour les propriétaires inscrits.

Adoptée

89/11 LAURENT VERMETTE EMILE REMILLARD

ATTENDU QUE la section 300(6) du code des municipalités permet le conseil d'annuler ou réduire les taxes pour une partie ou pour toute l'année;

ATTENDU QUE le directeur général a reçu la liste pour les réductions des taxes du secteur de l'évaluation;

ATTENDU QU'un sommaire de la réduction des taxes a été remis au conseil;

LE CONSEIL autorise le directeur général de livrer l'état des taxes annulées aux individus sur la liste.

Adoptée

90/11 DEREK SABOURIN LOUIS ROY

LE CONSEIL embauche First Choice Hearing pour que les membres du personnel des travaux publics subissent un test d'ouïe;

LE CONSEIL défraye en partenaire le transport de First Choice Hearing avec la MR de Franklin.

Adoptée

91/11

LOUIS ROY

LAURENT VERMETTE

ATTENDU QUE les digues de St-Jean-Baptiste ont glissé dans les dernières années;

ATTENDU QUE les plans comprennent l'installation de cassions dans les rives de la rivière Rouge, par la communauté de St-Jean-Baptiste;

ATTENDU QUE la partie enrochements est terminée;

ATTENDU QUE aucun progrès sur la partie des cassions;

LE CONSEIL de la municipalité rurale de Montcalm demande au directeur des contrôle des eaux de procéder avec l'installation de cassions pour stabiliser les digues de la communauté de St-Jean-Baptiste.

Adoptée

92/11

LAURENT VERMETTE

GERALD HOULE

LE CONSEIL autorise le directeur général d'acheter les logiciels A/R de Miniware pour la soumission de 1 000,00\$.

Adoptée

93/11

DEREK SABOURIN

GERALD HOULE

LE CONSEIL adopte le rapport du comité de finance et autorise le directeur général d'assurer le paiement des factures.

Chèque n°. _____ à Chèque n°. _____ à la somme de _____ \$

LE CONSEIL adopte que la date de la prochaine réunion régulière soit en date du **12 octobre 2011**, à 17h.

LE CONSEIL adopte la levée de la séance.

Adoptée

Levée: 11h15.

Roger Vermette, préfet

Michel Duval, directeur général.